

Note de l'ordonnateur

Budget rectificatif n°2 de 2016 et budget initial 2017

I – BUDGET RECTIFICATIF N°2 DE 2016

1. Préambule

La lecture de cette partie nécessite de se référer en parallèle aux tableaux de présentation de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) du budget rectificatif n°2 de l'établissement, fournis en annexe.

Rappel des opérations fléchées actuellement menées par l'établissement (tableau 9 GBCP) :

Opération	Démarrage/Fin	Organismes financeurs
Life Mil'Ouv : les milieux ouverts pastoraux du Massif Central ont de la ressource, patageons les savoirs pour préserver la biodiversité.	2014/2016	LIFE+ Europe FNADT Massif Central
Réalisation d'un diagnostic « eau » du territoire	2015/2016	Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Adour Garonne
Plan d'actions pour la préservation des forêts anciennes	2016/2018	FEDER Europe FNADT Massif Central
AMI Dynamic Bois : programme de communication et d'animation pour favoriser l'acceptabilité de l'activité forestière	2015/2017	ADEME
Etude de conception d'un programme d'équipement : écomusée du Pont-de-Monvert	2016/2017	Conseil départemental 48 Leader Europe
Laubamac : consolider et développer les filières de lauziers et bâtisseurs en pierre sèche du Massif Central	2016/2019	FNADT Massif Central
Life Gypconnect : restauration des connections entre les populations de Gypaètes barbus des Pyrénées et des Alpes	2016/2021	Life Europe
Zéro pesticides en milieux agricoles : réalisation de diagnostics communaux	2016/2019	Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Adour Garonne
Actions en faveur de projets favorisant l'accessibilité pour le public handicapé	Dotation annuelle sur dossiers	Mécénat GMF
Approches territoriales intégrées	2014/2020	FEDER FSE IEJ Région Languedoc Roussillon
Construction de 5 cabanes pastorales	2016/2017	FEADER Europe Région Languedoc Roussillon

2. Autorisations d'emplois

Tableau 1 GBCP.

La notification de moyens du 4 mars 2016 attribue 88,8 ETPT et 78,5 ETP à l'établissement public du Parc national des Cévennes.

L'EP PNC prévoit de terminer l'exercice avec 89,10 ETPT (autorisation tutelle à l'issue du rendez-vous de gestion de septembre) et 78,5 ETP.

Concernant la masse salariale, évaluée à 5 219 k€ au moment du budget initial, elle est inscrite à hauteur de 5 106 k€ dans le BR2, soit un taux de consommation de 98%. La différence s'explique essentiellement par certains recrutements, retardés de quelques semaines du fait de la disponibilité des agents et la non réception d'arrêtés d'avancement, qui empêche le versement des rappels de rémunérations aux agents.

Trois emplois d'avenir ont quitté l'établissement fin mai 2016 et deux nouveaux jeunes ont été recrutés courant juillet. Trois autres emplois hors plafond sont consacrés à l'animation des projets Mil'Ouv, forêts anciennes et Laubamac.

3. Autorisations budgétaires

Tableaux 2 et 3 GBCP.

Le tableau 2 « autorisations budgétaires » présente un solde excédentaire de 5 291,16 €.

3.1 Fonctionnement

Le taux d'exécution prévisionnel de fin d'année est de 93% en AE et 84% en CP par rapport au BR1, et un niveau de restes à payer de 119 543 € (cf. tableau ci-dessous) qui porterait la consommation de CP à 93% si ces dépenses avaient été réglées sur 2016.

	Niveau des restes à payer au 31/12/2016	Commentaires	AE 2016 ou antérieures	AE 2017	CP 2017 sur AE antérieures à 2017	CP 2017 sur AE 2017	Total CP 2017
Fonctionnement hors personnel							
1.1 Acquisition de connaissances	17 630,00	Moitié des CP 2016 : 5460€ Coléoptères bois Sapey, 2000€ abeille sauvage, 2300€ expertise lichens, 9300€ Mapa Gd tétras ; 3000€ de convention CEF CNRS ; 5100€ Convention ONF plan de gestion Cham de pont	17 720,00		17 630,00		17 630,00
3.1 Agriculture	37 643,46	10000€ CP marché Mil'Ouv ; 700€ convention trraction animale Ispagnac	37 643,46		37 643,46		37 643,46
3.2 Sylviculture		Sensibilisation	10 228,00			10 228,00	10 228,00
Forêts anciennes							
3.10 Autres domaines	3 919,20	Mazenot M. Bouteille	3 919,20		3 919,20		3 919,20
3.8 Ressource en eau	32 000,00	CP 2016 marché zéro pesticides	93 600,00		55 000,00		55 000,00
4.3 Infrastructures accueil public	12 678,00	CP 2016 tranche ferme étude maison Mont Lozère	12 678,00		12 678,00		12 678,00
4.4 Outils de communication	10 500,00	Solde conventions Gallimard, radios Bartas et Interval, Trophées 2016	10 500,00		10 500,00		10 500,00
6.3 Fonctionnement général	5 172,27	Marché habillement commande 2016 non reçue	5 172,27		5 172,27		5 172,27
Total	119 542,93		191 460,93		142 542,93		142 542,93
Intervention							
	Subventions au territoire accordées au territoire non payées (n-x)						
Reste à payer	622 826,00		622 826,00		300 000,00	223 580,00	523 580,00
Total	622 826,00		622 826,00		300 000,00	223 580,00	523 580,00
Investissement							
1.1 Acquisition de connaissances	10 000,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00
3.1 Agriculture	94 382,72	Cabanes pastorales : travaux engagés en 2016 restant à payer (voir détail INV)	94 382,72		94 382,72		229 382,72
3.1 Agriculture		5ème cabane : AE et CP non consommé		135 000,00		135 000,00	
3.2 Sylviculture		Acquisition foncières non réalisée en 2016. 428800€ AE 50000€ CP	428 800,00	50 000,00	50 000,00		50 000,00
3.3 Accès nature	6 000,00	Etude sentier Aire de Côte	6 000,00		6 000,00		6 000,00
4.1 Réalisation infrastructures	41 705,00	Fabrication panneaux routiers de signalisation du Parc	41 705,00		41 705,00		41 705,00
4.3 Infrastructures accueil public		Tranche conditionnelle étude Maison Mont Lozère	10 572,00		10 572,00		10 572,00
6.3 Fonctionnement général	14 149,37	Sécurisation serrures + copieurs + tonde broyeur	14 149,37		14 149,37		14 149,37
Total	166 237,09		605 609,09	185 000,00	226 809,09	135 000,00	361 809,09

3.2 Investissement

Le taux d'exécution prévisionnel de fin d'année est de 60% en AE et 76% en CP par rapport au BR1, et un niveau de reste à payer de 166 237 € (cf. détail ci-dessus) qui porterait la consommation de CP à 98% si ces dépenses avaient été réglées sur 2016.

La sous consommation des autorisations d'engagement concerne principalement deux opérations :

- Cabanes pastorales : seuls les travaux de 4 cabanes ont pu être notifiés au lieu de 5. Les travaux de la cinquième cabane n'ont pu être notifiés car l'autorisation de tous les propriétaires indivis n'a pu être obtenue. Les 135 000 € sont reprogrammés en AE et en CP sur 2017. En effet, la question foncière a été résolue et la cinquième cabane sera construite en 2017,

- Forêts anciennes : les acquisitions foncières inscrites au budget pour 428 800€ d'AE et 50 000 € de CP n'ont pas démarré, bien que la démarche soit engagée. Un montant de 50 000 € est reprogrammé en AE et en CP en 2017. Le solde sera effectif en 2018, dernière année du projet.

Des AE complémentaires ont été nécessaires pour les opérations Life Gypaètes et la notification du marché signalétique.

3.3 Intervention

Le taux d'exécution prévisionnel de fin d'année est de 99% en AE et 87% en CP par rapport au BR1. Le niveau de restes à payer des subventions accordées au territoire les années antérieures à 2016 est de 209 873 €.

Un travail de relance des porteurs et d'apurement des aides caduques est réalisé depuis plusieurs années afin d'actualiser ce montant aux sommes réellement dues. 314 569 € ont été payés à ce jour, correspondant à des AE des années antérieures.

En 2017, le montant des autorisations d'engagement est principalement calé sur les engagements pluriannuels faisant l'objet d'une convention de partenariat et les nouvelles interventions seront limitées, afin de poursuivre ce travail d'apurement.

3.4 Recettes

La prévision d'encaissement en fin d'année est de 90% par rapport au BR1..

Malgré une nouvelle recette :

- 3 750€ encaissés du Conseil départemental de la Lozère (étude écomusée),

la prévision de fin d'année a été réajustée à la baisse de 819 k€, du fait de différents facteurs :

- l'aide de 34k€ des agences de l'eau pour l'opération « zéro pesticides » ne sera pas encaissée avant 2017,
- la diminution de 15 k€ de la recette AMI Ademe dont l'encaissement interviendra en 2017,
- la reprogrammation en 2017 de l'intégralité des subventions obtenues pour les cabanes pastorales (353 k€), qui ne pourront être traitées qu'en 2017 par les services en charge du versement des aides,
- le solde des recettes Mil'Ouv (Europe et FNADT) ne sera encaissé qu'en 2017, soit une réduction de 85 k€,
- la réduction des recettes de personnel (emplois d'avenir, Ipamac) de 16 k€,
- le report de la vente de la propriété d'Aiguebonne 280 k€,
- la diminution de 6k€ du mécénat GMF.

La propriété de La Fichade a été vendue en 2016 et les recettes encaissées pour un montant de 302 800 €.

4. Equilibre financier

Tableaux 4 et 5 GBCP.

Les éléments du tableau « équilibre financier » permettent de totaliser les opérations budgétaires ou non budgétaires ayant un impact, positif ou négatif, sur la trésorerie de l'établissement. Par différence entre les deux, on détermine la variation nette de trésorerie sur l'exercice.

Il fait apparaître les subventions européennes reversées à l'école de Purpan dans le cadre du projet « forêt ancienne » (cf. tableau 5 GBCP).

5. Situation patrimoniale

Tableau 6 GBCP.

Le projet de budget rectificatif fait apparaître une perte de 42 210 €, une capacité d'autofinancement de

132 764 € et un prélèvement sur fond de roulement de 78 630 €.

Le niveau de fond de roulement se monte à 1 558 888 € et la trésorerie de fin d'année à 1 559 618 € (tableau 7).

6. Opérations pluriannuelles

Tableaux 8 et 9 GBCP.

Les opérations pluriannuelles sont rappelées en préambule de la présente note.

Le tableau 8 permet le suivi des opérations pluriannuelles liées aux recettes fléchées en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle s'agissant de l'encaissement des recettes et des dépenses afférentes.

Il reprend donc les recettes fléchées inscrites au tableau des autorisations budgétaires et une partie des dépenses qui y sont également inscrites : celles contribuant à la réalisation d'une opération financée, au moins partiellement, par recettes fléchées.

Le tableau 9 retrace la réalisation des opérations pluriannuelles, dont des opérations fléchées, tant en recettes qu'en dépenses.

II – BUDGET INITIAL 2017

1. Stratégie globale pour 2017

La lecture de cette partie nécessite de se référer en parallèle aux tableaux de présentation de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) du budget initial 2017 de l'établissement, fournis en annexe.

Le projet de budget 2017 a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes :

Fonctionnement et intervention :

- Priorités données aux engagements pluriannuels liant l'établissement :
 - o Poursuite des opérations lancées en 2016 ou antérieurement (forêts anciennes, cabanes pastorales, zéro pesticide, Life Mil'Ouv, Life Gypaètes, Laubamac), en dépenses et en recettes,
 - o Interventions recentrées sur les conventions pluriannuelles d'objectifs en cours,
- Inscriptions, à la baisse, des dépenses liées au fonctionnement courant de l'établissement (consommables, fournitures...),
- Réduction des moyens nécessaires au déploiement des actions récurrentes de l'établissement pour chacun de ses services.

Investissement :

- Ventes immobilières et recherche de financements extérieurs pour financer les projets liés au SPSI (maison du Parc de Florac, du Pont de Monvert...) et aux réhabilitations,
- Poursuite de l'apurement de l'actif,
- Achèvement de la mise à jour du patrimoine immobilier,
- Fiabilisation des amortissements.

Les CP reprogrammés (restes à payer) figurent dans le tableau figurant au paragraphe I.3.1.

2. Autorisations d'emplois

Tableau 1 GBCP.

Les moyens en personnel attribués à l'établissement public du Parc national des Cévennes se porteraient à 86,8 ETPT et 76,5 ETP pour 2017 (notification de moyens non réceptionnée à ce jour).

La masse salariale est évaluée à 5 224 k€ et intègre les réformes suivantes : augmentation du point d'indice (49 k€), protocole sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (44 k€) et quasi statu (17 k€).

L'assiette de contribution employeur au CAS Pension est évaluée à 1 238 315 €.

L'établissement accueille deux emplois d'avenir et deux autres emplois hors plafond consacrés à l'animation de projet (forêts anciennes et Laubamac). L'établissement envisage de recourir à une ou deux personnes en missions de service civique en 2016.

3. Autorisations budgétaires

Tableaux 2 et 3 GBCP.

La subvention pour charges de service public se monterait à 6 714 918 € en 2017 (pas de notification officielle à ce jour). Le tableau 2 « autorisations budgétaires » présente un solde excédentaire de 91 601 €.

3.1 Fonctionnement

En 2017, sont prévues les dépenses :

- relatives au fonctionnement courant de l'établissement (consommables, fournitures...),
- nécessaires au déploiement des actions récurrentes de l'établissement pour chacun de ses services,

Ces deux postes ont été revus à la baisse.

- engageant l'établissement dans un plan de financement approuvé par une convention ou un marché :
 - o Partenariat IPAMAC (conventions).
 - o Financement de la thèse Services éco systémiques (convention INRA),
 - o Contrat Natura 2000 Lavogne (nouvelles dépenses),
 - o Programme Forêts anciennes engagé en 2016 (convention FEDER Massif central),
 - o Programme Laubamac (nouvelles dépenses, convention FNADT Massif Central),
 - o Fin de programme Mil'Ouv engagé en 2014 (convention LIFE et FNADT Massif Central),
 - o AMI Dynamic Bois CEVAIGOUAL engagé en 2016 (convention ADEME),
 - o Déroulement du projet Zéro pesticide engagé en 2016 (subventions Agences de l'eau),

3.2 Investissement

En 2017, sont prévues les dépenses :

- relatives aux acquisitions courantes de l'établissement (ordinateurs, mobiliers, régie...),
- nécessaires au déploiement des actions récurrentes de l'établissement pour chacun de ses services (signalétique),

Ces deux postes ont été revus à la baisse en lien avec les diminutions de recettes.

- engageant l'établissement dans un plan de financement approuvé par une convention ou un marché :
 - o Aménagement d'un sentier PMR au gîte Aire de Côte (mécénat GMF, action engagée en 2016),
 - o Poursuite du programme Life Gypaètes engagé en 2016,
 - o Poursuite et achèvement des cabanes pastorales démarrées en 2016 (subventions Région et FEADER),
 - o Acquisitions foncières dans le cadre du programme forêts anciennes engagé en 2016 (programme FEDER Massif central),
 - o Nouvelle opération : Aménagement de la boutique paysanne de la Serreyrède pour la vente de produits agricoles locaux : 13 producteurs, 37 m² créés (subventions CD30 et Leader).

Au vu de l'avancement des projets (maison du Parc de Florac, écomusée du Pont de Montvert...), des travaux de réhabilitation des bâtis, des acquisitions foncières à réaliser, des dépenses d'investissement pourront être inscrites au BR1.

3.3 Intervention

En 2017, les crédits sont essentiellement recentrés sur les engagements pris (conventions pluriannuelles d'objectifs) pour un montant de 146k€ :

- Foyers ruraux de Lozère 10k€,
- Cévennes éco tourisme 48k€,
- Office de tourisme du Mont Aigoual 24k€,
- Copage 14k€,
- Chambre régionale d'agriculture et Fredon 10k€,
- ABPS 15k€,
- Fédération de chasse 25k€.

Auxquels s'ajoutent 300k€ de restes à payer sur des engagements pris les années antérieures.

3.4 Recettes

En 2017, sont prévues les recettes de fonctionnement :

- SCSP : 6715k€,
- liées aux soldes des opérations achevées : AMI 25k€ (Ademe), Ecomusée du Mont Lozère 26 k€ (CD48 et Leader), Life Mil'ouv 86 k€ (Europe et FNADT),
- liées à la poursuite des opérations démarrées en 2016 : Zéro pesticides 20k€ (Agences Eau), forêts anciennes 47 k€, emplois d'avenir 25 k€,
- des opérations nouvelles : lavogne 20 k€ (Natura 2000), Laubamac 50 k€,
- des recettes propres de l'établissement 150 k€ (régie), auxquelles s'ajoutent les ventes de 2 maisons pour 318€, GMF 5k€.

Et les recettes d'investissement :

- liées aux opérations achevées : cabanes pastorales 353 k€,
- le remboursement par Ipamac des avances de trésorerie 2016 13k€,
- des opérations nouvelles : avances boutique paysanne 31 k€.

4. Equilibre financier

Tableaux 4 et 5 GBCP.

Les éléments du tableau « équilibre financier » permettent de totaliser les opérations budgétaires ou non budgétaires ayant un impact, positif et/ou négatif, sur la trésorerie de l'établissement. Par différence entre les deux, on détermine la variation nette de trésorerie sur l'exercice.

Il fait apparaître les subventions européennes reversées à l'école de Purpan dans le cadre du projet « forêt ancienne » (cf. tableau 5 GBCP).

5. Situation patrimoniale

Tableau 6 GBCP.

Le projet de budget initial fait apparaître un bénéfice de 17 561 €, une capacité d'autofinancement de 53 472 € et un apport sur fond de roulement de 67 836 €.

Le niveau de fond de roulement se monte à 1 647 518 € et la trésorerie de fin d'année à 1 630 492 € (tableau 7).